



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Management and Consulting Services Division
/ Division des services de gestion des affaires et de
consultation
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
Terrasses de la Chaudière 5e étage
10 Wellington Street
10, rue Wellington
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Acquisition Card	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN891-203243/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 20203243	Date 2020-08-21
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZG-428-38343	
File No. - N° de dossier 428zg.EN891-203243	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-04	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fournel, Karine	Buyer Id - Id de l'acheteur 428zg
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8698 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette troisième (003) modification à la demande de proposition a pour but de répondre aux questions de l'industrie.

Q26 : Si une soumission ne comprend pas un article énuméré dans l'EDT, la soumission sera-t-elle considérée comme non recevable ? Par exemple, dans le cas où nous ne fournissons pas d'option de chèque de convenance, mais offrons plutôt une option de paiement électronique à jetons, est-ce acceptable pour le Canada ou est-ce que cela retirera notre soumission de toute autre considération ?

R26 : L'offre de chèques de convenance n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

Q27 : Comme alternative aux contrats / accords générés par les clients, nous utilisons un contrat / accord standard qui est spécifique aux services que nous fournissons à nos clients. Est-ce acceptable pour le Canada au lieu de votre exigence de la partie 7, ou cela retirera-t-il notre soumission d'un examen plus approfondi ?

R27 : La partie 7 de l'exigence doit être telle qu'indiquée. Aucun contrat / accord alternatif n'est acceptable.

Q27 a) : Si les conditions du Canada sont requises, pouvez-vous fournir un modèle complet d'accord en un seul document à notre équipe des contrats à examiner, y compris toutes les conditions et modifications applicables ? Nous voulons nous assurer que nous examinons vos conditions applicables et les plus récentes dans leur intégralité.

R27 a) : Les instructions, clauses et conditions uniformisées, 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels et 2035 (2020-05-28) Conditions générales – besoins plus complexes de services se trouvent au lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous>

Q28 : Pouvez-vous fournir des détails supplémentaires concernant votre exigence potentielle de «code à barre de produit» ? Est-ce spécifique aux codes à barres des fournisseurs / fabricants pour leurs produits, au codage interne par le Canada ou à un autre identificateur ?

R28 : Nous entendons par code de produit une donnée de niveau 3 comme définit dans la DP. Les informations seraient une composante des données de niveau 3 et sous réserve de disponibilité permettant au commerçant de fournir des informations détaillées. La raison de cette demande est que certains ministères ont manifesté leur intérêt à avoir un rapport spécifique qui comprend la «le code de produit» sur chaque transaction, qui à son tour est associée à un codage financier ministériel. Ils suggèrent également que certaines parties de cette zone de codage soient en «LECTURE SEULE» pour éviter de changer de code et éliminer les transactions non conformes à la politique de la carte d'achat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN891-203243/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EN891-203243

Amd. No. - N° de la modif.
003
File No. - N° du dossier
428zg.EN891-203243

Buyer ID - Id de l'acheteur
428zg
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q29 : En ce qui concerne le RTC5.2, le Canada peut-il préciser les capacités de requêtes et les besoins en matière de rapports personnalisés ? De quels types de capacités avez-vous besoin ou à quels besoins le Canada tente-t-il de répondre ?

R29 : Divers rapports sont demandés par le chargé de projet P.A. conformément à la section 2.4 : Données de gestion - Ministères et chargé de projet. Ces rapports sont également mis à la disposition des départements pour être extraits au besoin par le biais de requêtes. Parfois, l'AP ou les départements peuvent aussi avoir besoin de rapports personnalisés tels que : des données de niveau 3 sur des marchands spécifiques, des défauts de paiements détaillés basés sur des produits-articles, des transactions frauduleuses, etc... Ces rapports personnalisés doivent également être enregistrés pour les rendre disponibles via un rapide requête par les départements.

Q30 : Spécifiquement à RTC6.1, le Canada se réfère-t-il exclusivement aux restrictions, ou la question inclut-elle également la prévention de la fraude?

R30 : Cela signifie empêcher toute utilisation non autorisée de la carte pour l'achat de biens et services que le Canada pourrait vouloir restreindre, y compris la prévention de la fraude.

Q31 : Pouvez- vous fournir votre calendrier de mise en œuvre de votre programme de cartes d'achat?

R31 : Le nouveau contrat doit être en place d'ici le 1er janvier 2021.

Q32 : Nous croyons comprendre que chaque service fixe la limite de crédit des transactions. Dans le cadre du programme actuel, est-ce que certains ministères autorisent les transactions de plus de 10 000 \$ CAN ?

R32 : Oui.

Q33 : Quelles sont les catégories de fournisseurs / fournisseurs approuvées pour le programme de cartes d'achat?

R33 : La carte d'achat peut être utilisée pour acheter la plupart des biens et services par des employés autorisés du gouvernement. La carte ne peut pas être utilisée pour certains types d'achats comme indiqué dans l'énoncé des travaux, y compris les voyages.
